



Assemblée générale

Distr. générale
19 janvier 2001

Cinquante-cinquième session

Point 37 de l'ordre du jour

Résolution adoptée par l'Assemblée générale

[sans renvoi à une grande commission (A/55/L.40 et Add.1)]

55/46. Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à ce sujet

L'Assemblée générale,

Rappelant le Sommet mondial pour le développement social, qui s'est tenu à Copenhague du 6 au 12 mars 1995, et sa vingt-quatrième session extraordinaire, intitulée «Sommet mondial pour le développement social et au-delà: le développement social pour tous à l'heure de la mondialisation», qu'elle a tenue à Genève du 26 juin au 1^{er} juillet 2000,

Soulignant l'importance du document final de sa vingt-quatrième session extraordinaire, dans lequel était analysée et évaluée la suite donnée à la Déclaration de Copenhague sur le développement social¹ et au Programme d'action² et étaient adoptées de nouvelles mesures et initiatives pour la mise en œuvre des engagements pris lors du Sommet³,

Rappelant la Déclaration du Millénaire⁴ et les conclusions de sa vingt-troisième session extraordinaire, intitulée «Les femmes en l'an 2000: égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle»⁵,

1. *Réaffirme* les engagements pris par les chefs d'État et de gouvernement lors du Sommet mondial pour le développement social et figurant dans la Déclaration de Copenhague sur le développement social¹ et le Programme d'action², lesquels ont traduit l'intention désormais générale de placer l'être humain au centre des objectifs du développement durable et ont promis d'éliminer la pauvreté, de promouvoir le plein-emploi et l'emploi productif et de favoriser l'intégration sociale afin de construire des sociétés fondées sur la stabilité, la sécurité et l'équité pour tous, et réaffirme les décisions relatives aux nouvelles mesures et initiatives destinées à accélérer le développement social pour tous qu'elle a adoptées à sa

¹ *Rapport du Sommet mondial pour le développement social, Copenhague, 6-12 mars 1995* (publication des Nations Unies, numéro de vente: F.96.IV.8), chap. I, résolution 1, annexe I.

² *Ibid.*, annexe II.

³ Résolution S-24/2, annexe.

⁴ Voir résolution 55/2.

⁵ Résolutions S-23/2 et S-23/3.

vingt-quatrième session extraordinaire et qui figurent dans le texte sur les nouvelles initiatives de développement social³;

2. *Réaffirme également* que la Déclaration de Copenhague et le Programme d'action ainsi que les nouvelles initiatives de développement social adoptées à sa vingt-quatrième session extraordinaire constitueront le cadre général de l'action qui sera menée en faveur du développement social pendant les années qui viennent;

3. *Souligne* qu'il est essentiel que les objectifs de développement social, énoncés dans la Déclaration de Copenhague et le Programme d'action ainsi que dans le document final de la vingt-quatrième session extraordinaire, soient au centre des décisions prises en matière économique, notamment dans le cas des politiques qui influent sur les forces des marchés nationaux et mondiaux et sur l'économie mondiale;

4. *Invite* le Secrétaire général, le Conseil économique et social, la Commission du développement social, les commissions régionales, les institutions, fonds et programmes compétents du système des Nations Unies et les autres instances intergouvernementales concernées, à prendre en priorité, dans le cadre de leurs mandats respectifs, toutes les mesures nécessaires pour qu'il soit effectivement donné suite à tous les engagements et toutes les initiatives mentionnés dans la Déclaration de Copenhague et le Programme d'action ou dans le document final de la vingt-quatrième session extraordinaire;

5. *Remercie* le Gouvernement et le peuple suisses d'avoir contribué au succès de la vingt-quatrième session extraordinaire;

6. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général sur les résultats de la vingt-quatrième session extraordinaire⁶;

7. *Décide* d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa cinquante-sixième session une question intitulée «Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale», et prie le Secrétaire général de lui présenter à sa cinquante-sixième session un rapport sur cette question.

74^e séance plénière
29 novembre 2000

⁶ A/55/344.